

## Actualité

Informations Vaccination - 29.04.2021

### **La campagne vaccinale contre la COVID-19 a d'ores et déjà permis de protéger les personnes les plus à risque de développer des formes graves de la maladie.**

En complément, le Gouvernement a décidé de mettre en place un accès prioritaire au vaccin pour certains personnels de plus de 55 ans, considérés comme plus exposés au virus.

Ainsi sont éligibles à ce dispositif, lorsqu'ils ont plus de 55 ans :

- les professeurs des écoles, collèges et lycées ; les ATSEM (agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles) ; les AESH (accompagnants des élèves en situation de handicap) ; les professionnels de la petite enfance – dont les assistants maternels ; les professionnels de la protection judiciaire de la jeunesse et les professionnels de la protection de l'enfance
- les policiers nationaux et municipaux ; les gendarmes et les surveillants pénitentiaires

et désormais lorsqu'ils ont plus de 55 ans :

- les conducteurs de bus, ferry et navette fluviale ;
- les conducteurs et livreurs sur courte distance
- les conducteurs routiers
- les chauffeurs de taxi et de VTC
- les contrôleurs des transports publics (exemple : SNCF, transports urbains)
- les agents d'entretiens : agents de nettoyage, éboueurs, ramassage et tri des déchets
- les agents de gardiennage et de sécurité
- les salariés et chefs d'entreprises des commerces alimentaires : caissiers, employés de libre service, vendeurs de produits alimentaires dont bouchers, charcutiers, traiteurs, boulangers, pâtisseries
- les salariés des abattoirs et des entreprises de transformation de viande
- les professionnels des pompes funèbres

Les agents concernés pourront bénéficier d'un créneau prioritaire (vaccination AstraZeneca) sur rendez-vous au 03 84 98 36 90 (le centre de vaccination est situé à l'Hôpital Nord Franche-Comté).

